

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 03 décembre 2015 à 20 heures

Monsieur l'Adjoint Julien SCHICKLIN ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN,
MM Margone BIRSINGER, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFFER et Henri WENCK.

Absents excusés : M le Maire Henri MATTES, M l'Adjoint Fabien WEIDER et Mme Véronique DE NEEF.

Absent non excusé : Néant

Procurations : M le Maire Henri MATTES à M l'Adjoint Julien SCHICKLIN,
M l'Adjoint Fabien WEIDER à Mme Margone BIRSINGER,
Mme Véronique DE NEEF à Mme l'Adjoint Sylvie GOEPFERT.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 novembre 2015
2. Rapports des délégués
3. Affaires générales
 - 3.1 Décision quant à l'achat de brochures "A la découverte de l'environnement" pour les enfants
 - 3.2 Achat de deux terrains pour la digue du Petit-Bois
 - 3.3 Périscolaire : ajout d'un tarif pour les nouvelles activités péri-éducatives
 - 3.4 Fixation des tarifs communaux pour l'année 2016
 - 3.5 Fixation du loyer pour le logement rue de la République
 - 3.6 Recensement de la population
 - 3.7 Vente de bois de feu
 - 3.8 Rapport de la réunion de la commission technique et environnement
 - 3.9 Association foncière urbaine autorisée rue des Vignes
 - 3.10 Avis sur le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale
4. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
5. Divers.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M l'Adjoint SCHICKLIN demande l'autorisation d'ajouter deux points à la réunion :

- Avenants aux marchés concernant les travaux à l'école primaire,
- Demande d'achat d'ordinateurs portables pour les écoles.

Les élus accordent leur autorisation.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 novembre 2015

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 novembre 2015 a été transmis aux élus par mail.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des délégués

M Michel MEYER s'est rendu à la réunion du Syndicat des cours d'eau le 24 novembre 2015.

Il précise que le Syndicat envisage de réaliser des travaux de solidification sous le pont à Michelbach-le-Bas. Une partie des frais restera toutefois à la charge de la commune.

M Serge GAISSER a assisté à la dernière réunion du SIFOREM.
Lors des ventes de bois, on observe que les prix sont à la baisse.

Avec M l'Adjoint WEIDER, M SCHICKLIN a participé à la réunion du Syndicat d'eau du 27 novembre 2015.
Le dossier concernant le désherbeur est en cours de traitement.
Des discussions ont eu lieu à propos des factures d'eau impayées.

M l'Adjoint ESTERMANN a représenté la commune à la réunion organisée à Mulhouse le 19 novembre 2015 à l'intention des élus et des services de l'Etat, suite à l'état d'urgence décrété par le Président de la République.
Les élus ont été informés sur l'état de la menace, les conséquences de l'état d'urgence et les mesures de sécurité qui ont été mises en place après les attaques terroristes survenues à Paris le 13 novembre dernier.

3. Affaires générales

3.1 Décision quant à l'achat de brochures "A la découverte de l'environnement" pour les enfants

M l'Adjoint SCHICKLIN présente aux élus une brochure intitulée « A la découverte de l'environnement ... pour comprendre le développement durable » des éditions Prost, au prix de 2.50 € HT l'exemplaire.
Ce petit livre a été conçu pour les enfants afin de les sensibiliser sur la protection de l'environnement.
M l'Adjoint propose de faire l'acquisition de 15 brochures pour les élèves de l'école primaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'acheter 15 brochures « A la découverte de l'environnement... » au prix de 2.50 € HT l'unité et de les distribuer aux élèves de l'école primaire.
Les fonds nécessaires sont disponibles au budget en cours.

3.2 Achat de deux terrains pour la digue du Petit-Bois

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle que par décision du 21 mai 2015, le Conseil Municipal avait décidé de faire l'acquisition des terrains dans l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la digue à l'arrière du Petit-Bois.

Or, pour diverses raisons, les actes de vente pour deux parcelles n'ont pu être établis et entretemps, des élections municipales complémentaires se sont déroulées.

M l'Adjoint propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition des parcelles ci-dessous :

Section 13 sur le ban de Michelbach-le-Bas :

- n° 206/65 d'une contenance de 546 m² de terre,
- n° 212/68 d'une contenance de 108 m² de terre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE FAIRE** l'acquisition des parcelles citées ci-dessus en vue de l'installation d'une digue à l'arrière du Petit-Bois,
- **DE FIXER** le prix d'achat des terrains à la somme de 80,- € l'are,
- **DE CHARGER** M l'Adjoint SCHICKLIN d'établir les actes de cession en la forme administrative,
- **D'AUTORISER** M l'Adjoint WEIDER à représenter la commune aux actes.

Les fonds nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

3.5 Fixation du loyer pour le logement rue de la République

M l'Adjoint SCHICKLIN explique que le locataire du logement F4 de la rue de la République quittera les lieux le 31 décembre 2015. Le logement peut donc être remis en location à compter du 1^{er} janvier 2016.

M l'Adjoint propose de fixer le loyer à partir de cette date à la somme de 750,- euros / mois, eau comprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de remettre le logement F4 de la rue de la République en location à compter du 1^{er} janvier 2016,

FIXE le prix du loyer à partir de cette date à la somme de 750,- euros / mois, eau comprise,

CHARGE M le Maire d'établir le contrat de location.

3.6 Recensement de la population

Suite à la décision du Conseil Municipal du 21 mai 2015 concernant le recensement de la population, M l'Adjoint SCHICKLIN propose aux élus de créer deux postes occasionnels d'agents recenseur et de nommer sur ces postes Mmes Juliette SCHULTZ et Pierrette ZWILLER.

Il propose également de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2.60 € brut par logement recensé,
- 2.60 € brut par habitant recensé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer deux postes occasionnels d'agents recenseurs et de nommer sur ces postes Mmes Juliette SCHULTZ et Pierrette ZWILLER,
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - < 2.60 € brut par logement recensé,
 - < 2.60 € brut par habitant recensé,
- **DECIDE** d'inscrire les fonds nécessaires au budget primitif 2016,
- **CHARGE** M le Maire de prendre les arrêtés de nomination pour les agents.

Il est rappelé que le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

3.7 Vente de bois de feu

Suite à la réunion de la commission technique, M l'Adjoint SCHICKLIN propose aux élus d'organiser la vente de bois de feu par adjudication, en forêt, le 16 janvier 2016, et de réserver le bois aux habitants de la commune.

Il propose également de fixer la mise à prix du stère de bois à la somme de 14,- euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide :

DE PROCEDER à la vente de bois de feu par adjudication publique aux enchères,

D'AUTORISER M le Maire à organiser la vente le 16 janvier 2016,

DE FIXER la mise à prix du bois de feu à 14,- / stère.

3.8 Rapport de la réunion de la commission technique et environnement

La parole est à M l'Adjoint ESTERMANN.

Dégradation du chemin rural Baselbodenweg :

Suite à la dégradation du chemin rural par un exploitant ayant réalisé un drainage de sa parcelle, une réunion a eu lieu avec les agriculteurs.

La décision suivante a été prise : Les exploitants agricoles réaliseront le drainage pour l'ensemble des terrains impactés par le problème sur le chemin Baselbodenweg.

La commune est sollicitée pour prendre en charge l'achat du tuyau : environ 400,- euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE les exploitants à réaliser les travaux de drainage sur le chemin Baselbodenweg,

DECIDE de prendre en charge l'achat du tuyau nécessaire à l'opération.

Rue de Lubbon :

M ESTERMANN explique que les riverains de la rue de Lubbon se plaignent des tilleuls plantés au bout de la rue. Ces arbres causent énormément de nuisances.

M l'Adjoint SCHICKLIN se retire de la salle de séance, un membre de sa famille étant concerné par le problème.

M l'Adjoint ESTERMANN propose d'enlever ces tilleuls en bordure de la rue de Lubbon et de les remplacer par des essences moins envahissantes et à croissance lente.

Le prix des jeunes arbres peut être estimé à 300,- € environ.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M ESTERMANN.

M l'Adjoint SCHICKLIN est rappelé.

Drainage près de la déchetterie :

M l'Adjoint ESTERMANN précise que les travaux de réfection de certains chemins ruraux seront entrepris prochainement. Dans ce cadre, il est prévu de réaliser un drainage près de la déchetterie, avec une tranchée le long du grillage pour permettre l'écoulement des eaux de pluie et éviter qu'elles ne se répandent en nappe sur les parcelles adjacentes.

Les modalités exactes seront revues en commission technique.

Digue au Petit-Bois :

M l'Adjoint SCHICKLIN précise que les travaux avancent bien. La constitution du corps de la digue est terminée. Les travaux de talutage en vue de la création d'un chemin rural entre la digue et les parcelles cultivées sont en cours.

Travaux rue des Acacias :

Suite à la décision du Conseil Municipal du 05 novembre 2015, M l'Adjoint SCHICKLIN informe les élus qu'il a signé l'offre des Etablissements BEREST pour l'aménagement de la rue des Acacias.

- Maîtrise d'œuvre : 5 880,- HT,
- Levé topographique : 1 000,- HT.

3.9 Association foncière urbaine autorisée rue des Vignes

M l'Adjoint SCHICKLIN explique à l'assemblée que l'enquête sur le projet de remembrement des terrains situés dans le périmètre de l'AFUA rue des Vignes se déroulera du 14 décembre 2015 au 14 janvier 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur siégera à trois reprises à la mairie.

Au cours d'une réunion de la commission technique, il a été décidé de laisser le carrefour d'accès à l'AFUA en l'état actuel.

Talus en limite de l'emprise de l'AFUA :

Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN propose de vendre les parcelles communales situées entre l'emprise de l'AFUA et les rues du Jura et des Vignes. Il s'agit de talus d'une superficie de 3 ares environ.

La superficie exacte sera déterminée suite à une réunion technique et la réalisation d'un procès-verbal d'arpentage.

D'ores et déjà, les services des Domaines ont estimé la valeur vénale des parties de parcelles à 4 000,- € l'are.

Après avoir entendu les explications de M SCHICKLIN, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de vendre les talus compris entre l'emprise de l'AFUA rue des Vignes et les rue du Jura et des Vignes,
- **FIXE** le prix de vente à la somme de 4 000,- € l'are,
- **DEMANDE** le déclassement des talus du domaine public,
- **CHARGE M** le Maire de la procédure d'enquête publique préalable au déclassement,
- **CHARGE M** le Maire de signer l'acte de vente.

D'autre part, la commission a proposé à l'AFUA de conserver les deux points lumineux de la rue des Vignes et a souhaité la mise en place d'un éclairage public à faible consommation.

Travaux sur conduites dans la rue des Vignes :

Dans l'hypothèse où des travaux devaient être réalisés sur les conduites dans la rue des Vignes, les frais de branchement pour les habitations existantes seraient à la charge de la commune.

Les élus approuvent ces propositions.

3.10 Avis sur le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle au Conseil Municipal que la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 prescrit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale prenant en compte, notamment, la création d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, les périmètres des schémas de cohérence territoriale et la réduction du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes.

Il rappelle également que ce schéma doit être arrêté par le Préfet au plus tard le 31 mars 2016 sur la base d'un projet élaboré par ses soins en regard des orientations fixées par la loi, présenté à la commission départementale de coopération intercommunale et soumis pour avis aux communes, EPCI et syndicats mixtes impactés par ses dispositions.

Il précise que dans ce cadre, le Préfet du Haut-Rhin a présenté le 9 octobre 2015 à la commission départementale son projet de schéma, prescrivant, entre autres, la fusion de la communauté de communes de la Porte du Sundgau avec la future communauté d'agglomération des Trois Frontières et la communauté de communes du Pays de Sierentz en vue de constituer un EPCI de 40 communes regroupant plus de 75 000 habitants.

Enfin, il précise que ce projet doit recueillir l'avis de l'intercommunalité et de ses membres dans un délai de deux mois suivant sa notification.

M l'Adjoint SCHICKLIN propose d'émettre un avis favorable sur le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale du fait que les bassins de vie et d'emploi et les coopérations publiques du territoire sont tournées vers l'agglomération ludovicienne,
- **CHARGE** M le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- **L'AUTORISE** à signer tous documents afférents.

4. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

M le Maire a renoncé à exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur deux propriétés boisées situées au lieu-dit GROSSER ACKER et cadastrées section 7, N° 82 d'une superficie de 13 ares 84 et N° 43 d'une superficie de 6 ares 04.

Le prix de vente du bien est chiffré à 1 000 €.

5. Avenants aux marchés concernant les travaux à l'école primaire :

Sur proposition de M l'Adjoint SCHICKLIN le Conseil Municipal approuve les avenants suivants :

- Lot N° 1 démolition / gros œuvre, marché passé avec l'entreprise BAT-TEIX : plus-value d'un montant de 1 750,- € HT pour la reconstitution du dallage après modification des réseaux d'eaux usées,
- Lot N° 3 couverture / étanchéité, marché passé avec l'entreprise GASMI TOITURES : moins-value d'un montant de 9 568.01 € HT, suite à la signature du protocole d'accord transactionnel.

6. Demande d'achat d'ordinateurs portables pour les écoles :

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'achat de deux ordinateurs portables (un pour chaque école) mais souhaite arrêter son choix après avoir étudié un devis supplémentaire d'une enseigne à proximité. L'acquisition pourra se faire début 2016.

5. Divers

Monsieur GAISSER a participé le 1^{er} décembre 2015 au forum de management à SAINT LOUIS.

Il est demandé de prévoir au budget de l'exercice 2016 une somme pour la réalisation d'affiches pour les entrées de village.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 05.